

VERSION 1

Le 20 mars 2020

MESURES D'AIDE POUR LES ENTREPRISES



AIDE AUX ENTREPRISES

MESURE	DESCRIPTION	ÉLIGIBILITÉ	POUR LES MUNICIPALITÉS	INFORMATION
<p>PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES (PACTE) (Gouvernement du Québec)</p> <p>Mesure annoncée le 19 mars 2020.</p>	<p>Des garanties de prêt d'un montant minimal de 50 000 \$ pouvant prendre la forme d'un prêt seront ainsi consenties pour soutenir le fonds de roulement des entreprises afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités.</p>	<p>Entreprises de tous les secteurs, incluant les coopératives, les OBNL et les entreprises d'économie sociale, faisant face à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services); • une impossibilité ou d'une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises. 	<p>Cela permettra aux entreprises des régions de faire face aux situations précédemment identifiées en raison du contexte actuel.</p>	<p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/le-point-sur-la-covid-19.html</p>
<p>MESURES D'ASSOUPLISSEMENT AUX MODALITÉS DE PRÊTS DÉJÀ CONSENTIS, DONT LES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT (Gouvernement du Québec)</p> <p>Mesure annoncée le 19 mars 2020.</p>	<p>Moratoire de trois mois a été instauré pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des Fonds locaux d'investissement (FLI).</p>	<p>Entreprises bénéficiant des FLI.</p>	<p>Cette mesure aidera les entreprises des régions à faire face aux conséquences de la situation actuelle.</p>	<p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/le-point-sur-la-covid-19.html</p>
<p>CRÉATION D'UN COMITÉ DE VIGILANCE ÉCONOMIQUE ET AUTRES MESURES (Gouvernement du Québec)</p> <p>Mesure annoncée le 16 mars 2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux individus isolés ou qui vont perdre temporairement leur emploi (à venir); • Accélération des investissements publics en infrastructure (PQI) dans trois secteurs principaux : en santé, en transport (routes) et en éducation. 	<p>Selon les programmes.</p>	<p>L'accélération du PQI pour les travaux routiers sera bénéfique pour les économies locales, mais constituera un défi logistique pour les municipalités et les entrepreneurs si les mesures sanitaires perdurent.</p>	<p>https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/</p>

VERSION 1

AIDE AUX ENTREPRISES				
MESURE	DESCRIPTION	ÉLIGIBILITÉ	POUR LES MUNICIPALITÉS	INFORMATION
<p>PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES (Gouvernement du Canada)</p> <p>Mesure annoncée le 13 mars 2020.</p>	<p>Ce programme fournira par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada, plus de 10 milliards de dollars en soutien additionnel aux entreprises qui ont besoin de liquidités. Le gouvernement est également prêt à injecter plus de capitaux par l'entremise de ces sociétés financières d'État.</p>	<p>Entreprises qui subissent des pertes de revenus.</p>	<p>L'accélération du PQI pour les travaux routiers sera bénéfique pour les économies locales, mais constituera un défi logistique pour les municipalités et les entrepreneurs si les mesures sanitaires perdurent.</p>	<p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</p>
<p>AUTRES MESURES ÉCONOMIQUES FÉDÉRALES (Gouvernement du Canada)</p> <p>Mesure annoncée le 18 mars 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement supplémentaire de la capacité d'Exportation et Développement Canada d'offrir du soutien aux entreprises du pays; Assouplissement des limites associées au Compte du Canada pour permettre au gouvernement d'offrir du soutien additionnel aux entreprises canadiennes lorsque cette mesure est dans l'intérêt national, et ce, en réponse à ces circonstances exceptionnelles; Augmentation du crédit à la disposition des agriculteurs et du secteur agroalimentaire par l'intermédiaire de Financement agricole Canada; Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés : achat de jusqu'à 50 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés au moyen de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour offrir un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et favorisera la poursuite des activités de prêts aux entreprises et aux consommateurs canadiens. 	<p>Selon les programmes.</p>		<p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</p>
<p>AIDE AUX ENTREPRISES POUR QU'ELLES MAINTIENNENT EN POSTE LEURS EMPLOYÉS (Gouvernement du Canada)</p> <p>Mesure annoncée le 18 mars 2020</p>	<p>Une subvention salariale temporaire pour une période de trois mois égale à 10 % de la rémunération versée pendant cette période, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.</p> <p>Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenus sur la rémunération de leurs employés.</p>	<p>Parmi les employeurs qui bénéficient de cette mesure figureront les sociétés admissibles à la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.</p>		<p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</p>

VERSION 1

AIDE AUX ENTREPRISES				
MESURE	DESCRIPTION	ÉLIGIBILITÉ	POUR LES MUNICIPALITÉS	INFORMATION
<p>PLAN DE MOBILISATION DE L'INDUSTRIE CONTRE LA COVID-19 (Gouvernement du Canada)</p> <p>Mesure annoncée le 20 mars 2020.</p>	<p>Un soutien financier sera offert aux entreprises pour augmenter leur production d'équipement médical et pour les entreprises manufacturières qui souhaitent convertir leur production vers une production d'équipements médicaux et autre articles nécessaires dans le contexte de la pandémie.</p>	<p>Entreprises canadiennes.</p>		<p>https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html</p>
<p>MESURE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS EN RAISON DE LA COVID-19 (Gouvernement du Canada)</p> <p>Mesure annoncée le 20 mars 2020.</p>	<p>Mise en place de nouveaux processus d'appels d'offre pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de développer des solutions et produits dont les Canadiens ont besoin en raison de la COVID-19.</p>	<p>Entreprises canadiennes.</p>		<p>https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html</p>